

**DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE DE NEVERS**  
**10 Place du Général PITTIE**  
**58000 NEVERS**  
**☎ 09.81.79.27.57.**  
**✉ [secretariat@ifenevers.fr](mailto:secretariat@ifenevers.fr)**



**DOSSIER INSCRIPTION**  
**CONCOURS 2020**

**La capacité d'accueil totale de l'institut est de 40 places réparties comme suit :**

- **34 places pour les candidats de droit commun**
- **3 places pour les candidats relevant de l'article 31 de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute**
- **2 places pour les candidats relevant de l'article 32 de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute**
- **1 place pour un sportif de haut niveau (en attente de validation).**

## **CONDITIONS MÉDICALES D'ADMISSION**

Aucun certificat médical ne sera demandé avant l'admission à l'institut de formation en ergothérapie de Nevers. Toutefois, il est recommandé de s'assurer, avant le concours qu'aucun problème d'ordre médical n'est susceptible de compromettre votre admission.

Selon l'article 11 du décret du 23 décembre 1987 modifié et l'article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007, les pièces d'ordre médical à fournir pour l'admission définitive sont les suivantes :

- **Un certificat établi par un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'ergothérapeute **doit être fourni au plus tard le jour de la rentrée.**  
La liste des médecins agréés peut être consultée auprès de l'ARS.
  
- **un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France :**
  - o Date et compte-rendu d'une radiographie pulmonaire datant de moins d'un an
  - o Carnet ou certificats de vaccinations notifiant :
    - 1) Test tuberculinique de moins de 3 mois
    - 2) Diphtérie Tétanos Poliomyélite : date de vaccination
    - 3) Hépatite B : date et résultat des AC anti-HBs et AC anti-HBc et dates des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> injections
    - 4) Rougeole-Oreillons-Rubéole : date du vaccin trivalent (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> injection) et à défaut date de la maladie ou date et résultat de la sérologie
    - 5) Varicelle : date maladie varicelle ou date et résultat de la sérologie.

**Ce certificat médical de vaccinations est à fournir au plus tard le premier jour de la première entrée en stage, faute de quoi le départ en stage ne peut se faire et la formation peut être compromise.** Les affectations de stage peuvent être subordonnées aux résultats d'immunisation.

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations indiquées ci-dessus, il appartient au médecin inspecteur régional de la santé ou son représentant, médecin inspecteur de la santé, d'apprécier la suite à donner à l'admission du candidat.

## **COÛT DE LA FORMATION**

Les étudiants admis à l'IFEN devront s'acquitter des frais suivants :

- En formation continue, le coût de la formation peut être modulé en fonction du nombre d'unité d'enseignement à valider, **le coût total annuel est de 8 500 €**, soit 25 500 € pour la formation.
- Du coût annuel de l'inscription à l'Université de Bourgogne (rentrée 2019 : 170 €) et de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (rentrée 2019 : 91 €).

# Pour les candidats relevant de l'article 31 de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié relatif au diplôme d'État d'Ergothérapeute

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

### **ADMISSION PAR PASSERELLE :**

Sont dispensés des épreuves d'admission, les personnes titulaires :

- du diplôme d'État d'infirmier obtenu avant 2012
- d'un des diplômes mentionnés aux titres II à VII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique
- du diplôme d'État de sage-femme
- d'une licence
- les personnes ayant accompli et validé le premier cycle des études médicales

Ces candidats peuvent se voir dispensés de la validation d'une partie des unités d'enseignement de la première année par le Directeur de l'institut après avis de la section compétente et après comparaison entre la formation suivie et les unités d'enseignement au programme du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute.

## **L'ENTRETIEN**

La sélection se fera après un entretien avec un jury nommé par le directeur de l'institut.

3 places maximum sont attribuées à ces candidats.

## **LE DOSSIER D'INSCRIPTION**

Pour les candidats relevant de l'article 31 de l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute dispensés des épreuves écrites, le dossier d'inscription doit être retourné par courrier **au plus tard le Lundi 2 mars 2020** (cachet de la poste faisant foi) et comprend les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription figurant en fin de dossier dûment remplie en majuscules, datée et signée
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae
- Un descriptif des contenus des cours suivis et validés ainsi que des stages réalisés
- Une copie du diplôme requis
- Une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- Un chèque de 150 € libellé à l'ordre de l'IPMR correspondant aux droits d'inscription à l'entretien de sélection. Toute inscription à l'épreuve de sélection est considérée comme définitive et il ne pourra y avoir aucun remboursement des frais d'inscription.  
En cas de litige, seules les juridictions de Nevers seront compétentes.
- 2 enveloppes timbrées et libellées à l'adresse du candidat :
  - o une enveloppe 110x220 affranchie au tarif lettre < 20 g (1 timbre)
  - o une enveloppe C5 162x229 affranchie au tarif lettre < 100 g (2 timbres)

### **Procédure d'admission :**

- Clôture de dépôt des dossiers le **lundi 2 mars 2020** (cachet de la poste faisant foi)
- Examen des dossiers
- Envoi des convocations pour entretien d'explicitation des motivations : **lundi 9 mars 2020**
- Entretien d'explicitation des motivations : **mercredi 25 mars 2020**
- Résultat : **vendredi 3 avril 2020 à 11h00** (affichage à l'Institut, sur le site internet et par courrier)
- Confirmation par le candidat de son accord d'admission dans les 10 jours qui suivent.
- Entrée en formation : **mercredi 2 Septembre 2020 à 10h00**

# Pour les candidats relevant de l'article 32 de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont admis à se présenter aux épreuves, les candidats titulaires d'un diplôme d'ergothérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'ergothérapeute obtenu en dehors d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la principauté d'Andorre ou de la confédération suisse.

## LES ÉPREUVES

Le candidat doit se soumettre à une épreuve d'admissibilité et à deux épreuves d'admission :

- L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite et anonyme comportant l'étude d'un cas clinique en rapport avec l'exercice professionnel de l'ergothérapeute. Cette épreuve, d'une durée de 3 heures, est notée sur 20 points. Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 points. Les candidats admissibles sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission.
- Les épreuves d'admission sont au nombre de deux. Elles se déroulent lors d'une même séance. Il s'agit d'un entretien en langue française avec 2 personnes désignées par la directrice parmi les membres du jury. Cette épreuve permet d'apprécier le parcours professionnel du candidat et ses motivations, elle est notée sur 20 points. Une mise en situation pratique constitue la deuxième épreuve et elle est notée sur 20 points.

Pour être admis, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 points. Le directeur, après avis de la section compétente, est habilité à dispenser les candidats admis en formation, de certaines unités d'enseignement et de stages.

## LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour les candidats relevant de l'article 32 de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute, le dossier d'inscription doit être retourné par courrier **au plus tard le lundi 30 mars 2020** (cachet de la poste faisant foi) et comprend les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription recto-verso figurant en fin de dossier dûment remplie en majuscules, datée et signée
- La photocopie du diplôme d'ergothérapeute
- Un relevé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, la durée et le contenu des stages cliniques effectués au cours de la formation ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme.

La traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français de l'ensemble des documents

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Un chèque de 150 € libellé à l'ordre de l'IPMR correspondant aux droits d'inscription à l'entretien de sélection. Toute inscription à l'épreuve de sélection est considérée comme définitive et il ne pourra y avoir aucun remboursement des frais d'inscription.  
En cas de litige, seules les juridictions de Nevers seront compétentes.
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- 2 enveloppes timbrées et libellées à l'adresse du candidat :
  - o une enveloppe 110x220 affranchie au tarif lettre < 20 g (1 timbre)
  - o une enveloppe C5 162x229 affranchie au tarif lettre < 100 g (2 timbres).

## **CALENDRIER**

	<b>Admission via Article 31</b>	<b>Admission via Article 32</b>
<b>Clôture des inscriptions</b>	Lundi 2 mars 2020	Lundi 30 mars 2020
<b>Envoi des convocations aux épreuves de sélection</b>	Lundi 9 mars 2020	Vendredi 3 avril 2020
<b>Épreuve de Concours</b>	-	Samedi 18 avril 2020
<b>Épreuve de sélection orale</b>	Mercredi 25 mars 2020	Mercredi 6 mai 2020
<b>Affichage et envoi des résultats d'admission</b>	Vendredi 3 avril 2020 à 11h00	Vendredi 15 mai 2020 à 11h00
<b>Rentrée</b>	<b>Mardi 2 septembre 2020 à 10h00</b>	

**Journée Portes ouvertes :**

**Samedi 15 février 2020 de 9h00 à 15h00**

# **Institut de Formation en Ergothérapie de Nevers**

## **FICHE D'INSCRIPTION 2020 – CANDIDATS ARTICLES 31 ET 32**

*Formulaire à remplir lisiblement en lettres capitales*

### **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Madame

Monsieur

Nom de naissance : .....

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable : ..... Téléphone fixe : .....

Mail : .....

Numéro NIR (Sécurité Sociale) : .....

### **DIPLÔMES**

Diplôme : .....

Série : ..... Année : .....

*Je soussigné(e) ..... sollicite mon inscription à la sélection pour la rentrée de septembre 2020 à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Nevers et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.*

*Fait à ..... le ..... Signature .....*

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			N°
<input type="checkbox"/> Fiche d'inscription	<input type="checkbox"/> Lettre de motivation	<input type="checkbox"/> 1/3 temps	
<input type="checkbox"/> Photo d'identité	<input type="checkbox"/> Curriculum vitae	<input type="checkbox"/> Article 31	
<input type="checkbox"/> Pièce d'identité	<input type="checkbox"/> Descriptif formation	<input type="checkbox"/> Article 32	
<input type="checkbox"/> Diplôme			
<input type="checkbox"/> Enveloppes affranchies			
<input type="checkbox"/> Chèque			